

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 171

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Marignane - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 11 décembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Marignane pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 20.000.000 € HT pour une subvention totale de 12.000.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.604.992 € pour un programme de travaux de 2.674.987 € HT, lors de la Commission Permanente du 11 décembre 2015.

La deuxième tranche de ce programme (2016) a fait l'objet d'une subvention de 2.007.963 € pour un programme de travaux de 3.346.604 € HT, lors de la Commission Permanente du 9 septembre 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Marignane pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors des tranches 2015 et 2016, à savoir :

- « voirie et réseaux divers » : augmentation du coût global du pôle :
 - augmentation de la tranche 2017 de l'éclairage public ;
 - diminution du coût de la tranche 2017 de la voirie communale ;
 - diminution du coût de la tranche 2017 du rond-point Salan ;
 - augmentation de la tranche 2017 de l'avenue Lacanau ;
- « acquisitions foncières » : augmentation du coût global du pôle ;
- « matériel et engins » : augmentation du coût global du pôle :
 - augmentation de la tranche 2017 de l'acquisition de matériel informatique et logiciels ;
 - augmentation de la tranche 2017 pour l'acquisition d'engins et véhicules ;
 - augmentation de la tranche 2017 pour l'acquisition de mobilier et matériel ;
 - rajout d'une opération sur la tranche 2017 pour l'équipement du théâtre Molière ;
- « rénovation du centre ancien » : augmentation du coût global du pôle :
 - suppression de la tranche 2017 de la rénovation de l'avenue Jaurès et place de la République ;
 - suppression de la tranche 2017 de la voirie du centre historique ;
 - augmentation de la tranche 2017 pour la rénovation de l'église ;
 - augmentation de la tranche 2017 du parc Dali ;
 - intégration d'une tranche 2017 pour la police municipale ;
 - suppression de la tranche 2017 de l'école des arts plastiques et rajout d'une tranche en 2019 ;
 - augmentation de la tranche 2017 de la démolition de l'îlot Esmieu Jaurès ;

- rajout de deux opérations : réhabilitation de toitures en centre ancien et création d'un square rue Lamartine ;
- « création et rénovation d'équipements publics » : diminution du coût global du pôle :
 - diminution du coût de la tranche 2017 pour l'entretien des bâtiments communaux ;
 - suppression de la tranche 2017 du complexe sportif du Bolmon ;
 - suppression de la tranche 2017 des offices de restauration des groupes scolaires ;
 - suppression de la tranche 2017 pour le chauffage réversible des écoles maternelles ;
 - suppression de la tranche 2017 pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire ;
 - augmentation de la tranche 2017 de la maison de la France ;
 - diminution du cout de la tranche 2016 de l'espace Surari (services techniques).
- « environnement et cadre de vie » : augmentation du coût global du pôle :
 - Rajout d'une piste bicross à l'Esteou ;
 - Rajout de la rénovation des circuits d'eau ;
 - Augmentation de la tranche 2017 des espaces verts ;
 - Augmentation de la tranche 2017 des jeux d'enfants aux Raumettes et parc Ferrage ;
 - Rajout d'équipements sportifs à Marignane plage le Jaï.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2015/2019, toutefois elles conduisent à un rééquilibrage des affectations, conformément au tableau annexé au rapport.

En effet, la dépense subventionnable de la tranche 2016 est ramenée à 3.229.937 €HT et la subvention est fixée à 1.937.962 €

- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

- Eclairage public

La commune va procéder à la modernisation de son réseau d'éclairage public par le remplacement de points lumineux et l'installation d'équipements plus performants et économes en énergie, équipés de réducteurs de tension.

Les sites concernés sont les suivants : avenue Henri Guillaumet, parking école Pagnol, square Roland Garros, rue du chevalier Paul, rue René-Pierre Mayan, parking parc Camoin, rue Constant Simonet, rue Blaise Pascal et rue du marquis de Condorcet.

- Rénovation des espaces publics communaux

La commune envisage d'effectuer des travaux d'entretien préventif et curatif sur la voirie et les réseaux relevant de sa compétence.

Il est prévu au titre de 2017 la rénovation d'un cheminement piétonnier aux abords de la copropriété Roland Garros, la viabilisation d'une parcelle rue Edmond Rostand et la rénovation de cours et parvis de plusieurs écoles.

- Aménagement du rond-point Salan

La Métropole Aix-Marseille Provence va réaliser un carrefour giratoire à l'intersection de la RD48, de l'avenue Etienne Lombardo, rue Robert Schuman et avenue Raoul Salan afin de réduire la configuration actuelle accidentogène par cet aménagement qui permettra de réduire la vitesse, de compléter les circulations douces et d'aménager un espace paysager.

La commune intervient sur ce projet pour la réalisation d'un éclairage public dans le cadre de ses compétences, avec la pose de 10 candélabres sur le site.

- Aménagement de l'avenue Lacanau

L'avenue Lacanau, avec ses 3,6 km de linéaire, est une des plus longues artères de la commune et des plus fréquentée car elle dessert de nombreuses résidences et plusieurs équipements publics majeurs. Elle constitue un axe de circulation entre deux quartiers importants de la ville.

Cette voie nécessite une rénovation importante concernant des aménagements de sécurité routière, des cheminements piétons, l'accessibilité PMR, le redimensionnement de chaussées et trottoirs, la création de places de stationnement ; ces travaux vont être effectués par la Métropole Aix-Marseille Provence qui est le maître d'ouvrage de l'opération. La commune interviendra sur le réseau d'éclairage public qui est de sa compétence avec la mise en discrétion des réseaux basse tension et télécommunications.

Sur l'année 2017, les travaux portent sur la section n°4 entre l'allée des oliviers et l'avenue du 8 mai 1945.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 3.814.776 €HT, dont 947.736 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2.288.866 €, dont 568.642 € au titre de la tranche 2017.

- ACQUISITIONS FONCIERES

Poursuivant sa politique de rénovation du centre ancien, la commune souhaite démolir certaines constructions dans le secteur de l'ilot Esmieu Jaurès (sud est du centre ancien) afin de supprimer certains bâtiments dont la configuration est incompatible avec les critères d'habitat actuel, d'aérer le centre ancien et d'offrir un visuel sur l'église St Nicolas.

La commune, déjà propriétaire de plus de la moitié du foncier dans ce périmètre, va procéder en 2017 à l'acquisition de la parcelle AN 426.

Par ailleurs, elle va également acquérir les parcelles AM 45 et 46, situées au PLU en emplacement réservé et pour lesquelles la commune a été mise en demeure par les propriétaires d'acquérir ces parcelles, constituées d'une maison avec jardin qui sera démolie afin d'aménager un parvis pour l'école Chave, avec un agrandissement prévu de l'école à terme.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2018, s'élève à 1.847.998 €HT, dont 659.738 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.108.799 € dont 395.843 € au titre de la tranche 2017.

- ACQUISITIONS DE MATERIELS ET ENGINES

- Matériel informatique et logiciels

Dans la continuité de son schéma directeur du système d'information, la commune souhaite améliorer la qualité de service rendu aux usagers et simplifier les démarches administratives. Les opérations prévues en 2017 concernent les interventions suivantes : modernisation des applications métiers pour les services du protocole, des ressources humaines, de la direction des finances, la direction de l'éducation, le guichet unique, l'espace culturel St Exupéry. La commune va également procéder à l'acquisition d'un serveur de sauvegarde et de points d'accès wifi.

- Engins et véhicules

Afin de remplacer le parc d'engins et véhicules vieillissants, la commune va procéder à l'acquisition des véhicules suivants au titre de 2017 : un tracteur compact pour le service des sports pour l'entretien des pelouses notamment, deux véhicules utilitaires de type kangoo pour le garage municipal et le protocole en remplacement de véhicules hors service. Le projet prévoit par ailleurs l'extension de la mezzanine du magasin municipal, l'achat d'un coffre fort pour le guichet unique et d'une cabine de peinture pour le garage.

- Mobilier et matériel

La commune possède un parc de matériel qu'il convient de renouveler afin de faciliter les missions des différents services et d'optimiser les prestations.

Les acquisitions prévues en 2017 concernent les services suivants :

- espaces verts : désherbeurs, élagueuses, débroussailleuses, taille-haies, tondeuses, palmiers...;
- maintenance : diable, meuleuses, perfo burineurs, visseuses ;
- menuiserie, peinture et plomberie : scie circulaire, mortaiseuse, ponceuses.

- Equipement du théâtre Molière

Afin d'améliorer les conditions d'utilisation et de fonctionnement du théâtre Molière, la commune va procéder à l'amélioration des équipements par le remplacement du système de sonorisation, du système d'éclairage de l'écran de scène par des barres led, la mise en place d'un monitoring vidéo, l'acquisition d'une caméra et l'installation d'une patience en milieu de scène à commande manuelle.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 1.260.526 €HT, dont 482.016 €HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 16.677 € de la Région pour les équipements du théâtre Molière.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 756.316 € dont 289.210 € au titre de la tranche 2017.

- RENOVATION DU CENTRE ANCIEN (PNRQAD)

La commune de Marignane a été retenue en 2012 dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), qui prévoit sur 7 ans la mise en œuvre d'un projet urbain comportant la réalisation de logements sociaux, d'aménagements publics et l'implantation de services publics afin de rendre ce quartier plus attractif.

- Rénovation de l'église :

L'église St Nicolas, construite en plusieurs étapes depuis le XIII^{ème} siècle, est classée monument historique depuis 1992. La commune prévoit des travaux importants de réhabilitation dont une partie sera réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion.

En 2017, les travaux prévus concernent l'achèvement de la restauration de la chapelle des Pénitents, la restauration de la toiture de la chaufferie, la réfection de la courette avec traitement des écoulements pluviaux, l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée aux 67, 69 et 71 de l'avenue Jean Jaurès, des travaux de structure et de confortement sur le bâtiment de l'église.

- Parc Salvador Dali (2^{ème} tranche)

Le parc Salvador Dali est situé dans le centre ville à proximité du conservatoire de musique et constitue un véritable espace de détente et de verdure. Afin de permettre son agrandissement, la commune va démolir les anciens locaux de la police municipale qui sera déplacée sur la place Camille Desmoulins.

Le parc sera aménagé avec la réalisation d'un kiosque à musique et d'aires de jeux pour enfants. Des sanitaires et locaux techniques seront construits hors des perspectives du parc.

- Police municipale

Dans le cadre de la localisation de services publics dans le périmètre du centre ancien, la municipalité va installer les locaux de la police municipale sur la place Camille Desmoulins.

Les travaux prévoient en 2017 la création de deux niveaux de plancher, le réaménagement des locaux, la mise aux normes des installations techniques et le déplacement du centre superviseur urbain.

- Démolitions sur l'ilot Esmieu - Jaurès

Dans le cadre de la redynamisation du centre ville, la commune poursuit la démolition de parcelles bâties afin de dégager la couronne du cœur historique, d'élargir la voirie et mettre en valeur le centre historique.

- Réhabilitation de toitures en centre ancien

Depuis plusieurs années, la commune s'est portée acquéreur de bâtiments dans le centre historique qui sont actuellement très dégradés et présentent des désordres structurels sévères tels que toitures et planchers effondrés et façades instables.

Suite aux sollicitations de l'architecte des bâtiments de France et afin de stopper leur dégradation dans l'attente d'une future réhabilitation, la commune va procéder à des travaux de confortement provisoire des toitures et façades sur cinq bâtiments (parcelles AN 394, 453, 398, 397 et 285).

- Création d'un square rue Lamartine

La commune souhaite aménager un square dans un espace bâti situé à l'angle des rues Frédéric Mistral et Lamartine, d'une superficie de 470 m². Les bâtiments existants seront démolis après désamiantage et le square aménagé en continuité du cours Mirabeau permettra d'aérer le tissu urbain à cet endroit et mettre en valeur le ruisseau la Cadière.

Le projet sera réalisé avec des matériaux minéraux, bois et ferronneries d'art, agrémenté de plantations et de mobilier urbain.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 4.182.271 €HT, dont 1.120.945 HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 2.509.362 € dont 672.567 € au titre de la tranche 2017.

- CREATION ET RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Entretien des bâtiments communaux

Certains bâtiments communaux vieillissants nécessitent une remise à niveau d'ordre structurel, fonctionnel, sécuritaire ou réglementaire. Les travaux de rénovation prévus au titre de la tranche 2017 concernent les sites suivants : groupes scolaires, complexe sportif du Bolmon, espace St Exupéry et hôtel de ville.

- Création d'une maison de la France

Les locaux occupés par les anciens combattants, situés en centre ancien, ne permettent plus de satisfaire à la demande de l'association car ils sont situés en étage, sans possibilité d'ascenseur, avec des problèmes de stationnement et d'insécurité.

La commune procède à la création d'un espace de plain pied de 200 m² de type modulaire située sur une parcelle arborée avenue Ros.

Les locaux comprendront une salle polyvalente de 150 m², une réserve de 30 m², des toilettes, un hall, un office et un vestiaire.

- Aménagement d'un terrain de bicross

Le projet consiste à aménager un terrain de bicross de 2500 m² sur la base de loisirs de l'Esteou afin de compléter les structures de loisirs déjà présentes sur le site.

- Rénovation des circuits d'eau

Suite à des problèmes de légionellose, un diagnostic technique sur les réseaux d'eau sanitaire des bâtiments communaux a fait ressortir un certain nombre de préconisations notamment sur les équipements sportifs. La commune va donc réaliser des travaux de mise en conformité des circuits d'eau sanitaire au gymnase St Pierre et à la halle des sports du Carestier (protection des alimentations, mitigeurs, pommeaux de douche...).

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 2.733.416 €HT, dont 271.473 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 4.660 € de la Région pour le remplacement des fenêtres à l'hôtel de ville.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.640.049 €, dont 162.884 € au titre de la tranche 2017.

- AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Création d'espaces verts

La commune souhaite réaliser des travaux d'aménagement paysager afin d'embellir les parvis de certains bâtiments communaux ouverts au public et de certaines dépendances. Les sites concernés sont le parvis de l'espace St Exupéry, de l'école Hélène Boucher, l'entrée du guichet unique, l'espace à l'angle de l'avenue du 8 mai 1945 et de la victoire de la Marne et du rond-point de la Barque.

- Création d'aires de jeux dans les écoles maternelles et les crèches

Les aires de jeux actuelles étant vieillissantes et en nombre insuffisant, la commune va procéder à la réalisation de structures multi activités avec sols souples dans les cours des écoles Marie Curie, Fourcade et Raumettes.

- Réalisation d'aires de jeux d'enfants quartier des Raumettes et parc Ferrage

Afin de développer un cadre de vie plus agréable et d'augmenter l'offre d'aires de jeux pour les enfants, la commune poursuit la mise en place d'équipements par la création en 2017 d'une aire de jeux au quartier des Raumettes et de deux aires de jeux supplémentaires au parc Ferrage.

- Aménagement d'aires sportives plage du Jaï

La commune envisage de développer les équipements sportifs au niveau de la plage du Jaï et d'aménager les accès par la réalisation des travaux suivants au titre de la tranche 2017 :

Création de deux places pour les PMR, raccordement des réseaux au poste de secours, pose d'une barrière DFCI pour l'accès pompiers, d'une barrière d'accès au quartier du Jai, réalisation de deux terrains de beach volley, d'un terrain multisports en gazon synthétique, d'une aire de fitness de plein air, d'un quai bus devant la mairie annexe et rechargement en sable de la plage du Jai.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2019, s'élève à 6.051.013 €HT, dont 487.898 HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 3.630.608 €, dont 292.739 € au titre de la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 3.969.806 €HT, réparti comme suit :

- Voiries et réseaux divers	947.736 €HT
- Acquisitions foncières	659.738 €HT
- Acquisitions de matériels et engins	482.016 €HT
- Rénovation du centre ancien (PNRQAD)	1.120.945 €HT
- Création et rénovation d'équipements publics	271.473 €HT
- Amélioration environnement et cadre de vie	487.898 €HT
TOTAL	3.969.806 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2015 :	2.674.987 €HT
- 2016 :	3.229.937 €HT
- 2017 :	3.969.806 €HT
- 2018 :	4.716.907 €HT
- 2019 :	5.408.363 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2.381.885 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 12.000.000 € imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Marignane en application de la délibération n°183 du 11 décembre 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Marignane une subvention de 2.381.885 € pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, dont la dépense subventionnable s'élève à 3.969.806 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- m'autoriser à signer avec la commune de Marignane la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- approuver le montant d'affectation comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL